

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 9 septembre 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Flavie tenue le lundi 9 septembre 2019, à 20h, au Centre municipal Léon-Gaudreault.

SONT PRÉSENT(E)S mesdames les conseillères Louise Dubé, Rose-Marie-Gallagher, Agathe Lévesque, Lynn Robitaille et messieurs les conseillers Robin Boucher, Michel Hudon tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-François Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Francine Roy.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Jean-François Fortin ouvre la séance à 20h et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-09-285 Il est proposé par madame Louise Dubé et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2019

2019-09-286 Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019 tel que rédigé.

3.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019

2019-09-287 Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 août 2019 tel que rédigé.

3.3 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AOÛT 2019

2019-09-288 Il est proposé par madame Rose-Marie Gallagher et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 août 2019 tel que rédigé.

3.4 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AOÛT 2019

2019-09-289 Il est proposé par madame Agathe Lévesque et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 août 2019 tel que rédigé.

4. APPROBATION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER NUMÉRO 2019-09

2019-09-290 Il est proposé par madame Louise Dubé et résolu unanimement d'approuver le bordereau des comptes à payer numéro 2019-09 tel que présenté au montant de 244 484,19 \$.

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 9 septembre 2019

Je, soussignée, Francine Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées au bordereau numéro 2019-09.

FRANCINE ROY
Directrice générale / sec.-trésorière

5. SIGNATAIRES

5.1 CHANGEMENT POUR LES EFFETS BANCAIRES

2019-09-291

Il est proposé par madame Agathe Lévesque et résolu unanimement de changer les signataires pour les effets bancaires de la municipalité de Sainte-Flavie et de nommer :

Pour les élus : monsieur Jean-François Fortin, maire OU madame Rose-Marie Gallagher, conseillère.

ET

Pour les employés : madame Julie Dubé, directrice générale et secrétaire-trésorière OU madame Francine Roy, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

5.2 CONTRATS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'il faut préparer un contrat de travail pour les employés qui en n'ont pas dont la nouvelle directrice générale qui entra en fonction le 16 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QU'il faut modifier celui de madame Francine Roy qui occupera dorénavant le poste de directrice générale adjointe;

2019-09-292

Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement d'autoriser le maire, monsieur Jean-François Fortin à signer pour et au nom de la municipalité lesdits contrats de travail.

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTION

Monsieur le maire invite la personne présente à poser ses questions. Aucune question.

7. PAIEMENTS À LA MRC DE LA MITIS

7.1 QUOTES-PARTS

2019-09-293

Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement d'autoriser le troisième et dernier paiement pour les quotes-parts de 2019 au montant de 59 455,92 \$.

7.1 DEMANDES DE RÉVISION

2019-09-294

Il est proposé par madame Rose-Marie Gallagher et résolu unanimement d'autoriser le paiement pour les demandes de révision au dépôt du rôle 2019 au montant de 675,78 \$.

8. COLLOQUE «DES MUNICIPALITÉS ENGAGNÉES POUR + DE FEMMES EN POLITIQUE»

2019-09-295

Il est proposé par madame Louise Dubé et résolu unanimement d'autoriser mesdames Rose-Marie Gallagher et Lynn Robitaille à participer au colloque «des municipalités engagées pour + de femmes en politique» qui se tiendra à Rivière-du-Loup le 13 septembre 2019. Les

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 9 septembre 2019

frais d'inscription de 20 \$ ainsi que les frais de déplacements seront assumés par la Municipalité selon la politique en vigueur.

9. MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

2019-09-296

Il est résolu unanimement de proclamer la municipalité de Sainte-Flavie municipalité alliée contre la violence conjugale.

10. CADRE POUR LA PRÉVENTION DE SINISTRES

10.1 CESSION DE RÉSIDENCE ET TERRAIN - ALLOCATION DE DÉPART

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Flavie a présenté une demande de soutien financier et technique pour la réalisation de travaux de prévention et/ou d'atténuation dans le Cadre pour la prévention de sinistres (CPS);

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique du Québec a conclu une entente avec la municipalité de Sainte-Flavie visant la mise en œuvre de mesures permettant l'éliminer le risque de sinistres associés à l'érosion et à la submersion côtières menaçant des résidences principales à Sainte-Flavie, (CPS 18-19-33);

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de ladite Entente, les propriétaires qui désirent recevoir un soutien financier à titre d'allocation de départ doivent céder leur résidence et leur terrain à la municipalité de Sainte-Flavie pour la somme nominale de 1 \$;

2019-09-297

Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Flavie :

- S'engage à acquérir la résidence et le terrain pour la somme nominale de 1\$;
- Donne à Les Notaires Michaud Charbonneau Heppell inc le mandat pour préparer l'acte de cession;
- S'engage à défrayer les frais et honoraires liés à la cession;
- Autorise les personnes suivantes à signer pour et au nom de la Municipalité les documents légaux liés à la cession :

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 9 septembre 2019

Monsieur le maire Jean-François Fortin ou madame la conseillère Rose-Marie Gallagher ET madame la directrice générale, Julie Dubé ou madame la directrice générale adjointe Francine Roy

10.2 CESSION DE RÉSIDENCE ET TERRAIN - DÉPLACEMENT DE LA RÉSIDENCE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Flavie a présenté une demande de soutien financier et technique pour la réalisation de travaux de prévention et/ou d'atténuation dans le Cadre pour la prévention de sinistres (CPS);

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique du Québec a conclu une entente avec la municipalité de Sainte-Flavie visant la mise en œuvre de mesures permettant l'éliminer le risque de sinistres associés à l'érosion et à la submersion côtières menaçant des résidences principales à Sainte-Flavie, (CPS 18-19-33);

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de ladite Entente, les propriétaires qui désirent recevoir un soutien financier à de déplacement de résidence doivent céder leur terrain à la municipalité de Sainte-Flavie pour la somme nominale de 1 \$;

2019-09-298

Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Flavie :

- S'engage à acquérir le terrain pour la somme nominale de 1\$;
- Donne à Les Notaires Michaud Charbonneau Heppell inc le mandat pour préparer l'acte de cession;
- S'engage à défrayer les frais et honoraires liés à la cession;
- Autorise les personnes suivantes à signer pour et au nom de la Municipalité les documents légaux liés à la cession :

Monsieur le maire Jean-François Fortin ou madame la conseillère Rose-Marie Gallagher ET madame la directrice générale, Julie Dubé ou madame la directrice générale adjointe Francine Roy

11. TRAVAUX DU NOUVEAU DÉVELOPPEMENT

11.1 RÉPARATION DE L'ASPHALTE

CONSIDÉRANT QU'il y a eu bris d'asphalte afin de raccorder les services du nouveau développement à la rue Chouinard;

CONSIDÉRANT QUE des prix ont été demandés auprès de deux fournisseurs;

2019-09-299

Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement d'accepter la proposition au plus bas prix soit celle d'Eurovia au montant de 3 380 \$, plus taxes.

11.2 HONORAIRES D'ENGLOBE POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX

2019-09-300

Il est proposé par madame Rose-Marie Gallagher et résolu unanimement d'autoriser le paiement des honoraires d'Englobe pour le contrôle qualitatif des matériaux au montant de 255,50 \$, plus taxes.

11.3 PIÈCES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

2019-09-301

Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement d'autoriser l'achat de pièces d'aqueduc et d'égout pour la somme approximative de 3 000 \$ pour renouveler l'inventaire de pièces et remplacer celles utilisées pour le nouveau développement.

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 9 septembre 2019

12. AJUSTEMENT DE LA RETENUE À EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION POUR L'ASPHALTAGE DE LA RUE OUELLET

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est produite lors du paiement de la retenue de 5 % payé à Eurovia Québec Construction inc.;

2019-09-302 Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement De payer la somme de 613,63 \$, montant correspondant à l'ajustement dû à Eurovia Québec Construction inc.

13. VÉRIFICATION DES DÉBIMÈTRES

13.1 RÉSEAU SECTEUR VILLAGE

2019-09-303 Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement d'autoriser le paiement à la Ville de Mont-Joli pour la vérification du débimètre effectuée par la firme Nordikeau au montant de 1 028,88 \$.

13.2 RÉSEAU SECTEUR IML

2019-09-304 Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement d'autoriser la vérification du débimètre du réseau du secteur IML pour la somme de 680 \$.

14. TECQ 2019-2023

14.1 PROGRAMMATION DE TRAVAUX VERSION NO 1

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Flavie a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 9 septembre 2019

- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

14.2 COMPTEURS D'EAU

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Stratégie d'eau potable, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation oblige la municipalité de Sainte-Flavie à acheter et posé 10 compteurs d'eau dans des résidences;

2019-09-306

Il est proposé par madame Rose-Marie Gallagher et résolu unanimement de procéder à l'achat et la pose desdits compteurs pour la somme approximative de 5 000 \$, plus taxes.

Cette dépense est admissible dans le programme TECQ 2019-2023.

QUE la municipalité de Sainte-Flavie s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

15. FORMATION « LE RÔLE DE L'OFFICIER MUNICIPAL ET ATELIER PRATIQUE SUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME »

2019-09-307

Il est proposé par madame Agathe Lévesque et résolu unanimement d'autoriser madame Marie-Berline Deschênes, inspectrice en urbanisme et environnement à participer à la formation «le rôle de l'officier municipal et atelier pratique sur l'application des règlements d'urbanisme» offerte par la FQM à Matane le 7 et 8 novembre prochain pour la somme de 561,46 plus taxes après le rabais de la COMBEQ.

Il est entendu que les frais de déplacements seront assumés par la Municipalité selon la politique en vigueur.

16. HONORAIRES DE JEAN-EUDES ST-AMAND, ARCHITECTE

2019-09-308

Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la facture de monsieur Jean-Eudes St-Amand, architecte pour les honoraires de surveillance chantier pour la construction du bâtiment sanitaires de la halte Flavie-Drapeau au montant de 537,60 \$, plus taxes.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la personne présente à poser ses questions.

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2019-09-309

Il est proposé par madame Louise Dubé de lever la séance à 20h30.

Je, soussigné, Jean-François Fortin, maire, certifie conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec, je donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 2019-09-285 à 2019-09-309 consignées au présent procès-verbal.

JEAN-FRANÇOIS FORTIN
Maire

FRANCINE ROY
Directrice générale / secr.-trésorière